

Raymond BOURDONCLE

ARTISAN MORAL OU PROFESSIONNEL ? LA PLACE DES VALEURS DANS LA CONCEPTION DE LA FONCTION ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Résumé : Si l'on distingue 3 modes de régulation des activités professionnelles (profession, marché et État), professionnaliser les enseignants revient à passer du troisième au premier mode en repositionnant la place des valeurs, codes et morale professionnels. Or l'examen de deux plans américains de professionnalisation des enseignants montre que la valeur d'efficacité domine toutes les autres. L'enseignement est principalement perçu comme une suite de problèmes techniques solvables par la raison instrumentale, ce qui évacue l'interrogation sur le sens et les finalités de cette action. Dénonçant cela, certains auteurs conçoivent l'enseignant non comme un professionnel, mais comme un artisan moral, qui remplit son rôle éducatif de manière responsable, c'est-à-dire en étant conscient des valeurs qu'il met constamment en jeu dans ses choix et en assumant les conséquences qui s'en suivent.

Mots clef : Professionnalisation - Formation des enseignants - Morale professionnelle.

Valeurs et morale ont toujours eu à la fois une place importante et un rôle changeant dans le recrutement et la formation des enseignants. Au XVIII^e siècle, il était plus utile, pour devenir régent d'école, d'avoir un certificat de moralité et l'approbation du curé que de bien maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul. Au XIX^e et XX^e siècles, les Écoles Normales devaient, comme leur nom l'indique, diffuser des normes d'enseignement certes, mais aussi et surtout des normes de comportement. En France, Guizot, qui avait rendu obligatoire la création d'une école normale d'instituteurs dans chaque département, demandait déjà dans sa lettre à leur directeur d'insister sur l'instruction morale et religieuse des normaliens. Quelque 130 ans après, cette dimension morale existait toujours sous la forme, certes différente, d'un cours de morale professionnelle et de législation scolaire.

On ne va pas faire ici l'histoire des formes et contenus qu'a pris la morale dans le recrutement et la formation des enseignants. On s'interrogera plutôt sur la place des valeurs dans le processus de professionnalisation des enseignants qui inspire les réformes récentes de leur formation dans plusieurs pays. Nous développerons plus précisément l'exemple des États-Unis. Cependant, comme le mot « professionnalisation » ne va pas sans ambiguïté, nous présenterons d'abord, pour le préci-

ser, les trois principaux modes de régulation des activités professionnelles, la corporation et sa forme moderne la profession, le marché et l'État. Nous indiquerons chaque fois la place qu'y occupent les règles de comportement, codes et lois où peuvent se lire les valeurs et morales professionnelles

Nous nous attacherons ensuite, à titre d'exemple, à une des réformes américaines qui a le plus fortement poussé à la professionnalisation des enseignants, celle proposée par le Rapport Carnegie sous le titre « A Nation Prepared ». Nous verrons enfin le principal reproche qui a été fait à ces propositions, l'oubli de la dimension morale, et indiquerons des propositions alternatives faites aux États-Unis.

1- LES MODES DE RÉGULATION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

11- La régulation par le groupe professionnel

Il y a un lien profond entre morale et formes d'organisation du travail. Durkheim l'affirmait en 1893 dans sa thèse : « La division du travail est liée à toute notre vie morale » (1986, 11^e éd., p. 401). Pour les sociologues fonctionnalistes, qui ont beaucoup emprunté à Durkheim, les professions se distinguent des autres activités par deux caractéristiques complémentaires : leur savoir et leur morale professionnelle.

Les professions sont des activités savantes, mettant en œuvre des savoirs de haut niveau, difficilement contrôlable par le client. Le contrôle n'est pas plus facile à partir du résultat. Car celui-ci, bien qu'amélioré par la prestation des professionnels, n'est jamais garanti : vous n'êtes pas sûr de sortir guéri de chez votre médecin, gagnant de chez votre avocat ou savant à l'issue de votre cursus. Si la prestation échoue, on vous dira de ne pas en conclure que votre praticien est incompetent, car son échec peut être dû au fait que votre cas est trop grave et sort des limites de son art. De cela, le client ne peut pas bien juger. Seuls d'autres professionnels connaissant l'état de l'art pourront dire s'il s'agit des limites de leur art ou d'une insuffisance de leur collègue. Et, comme le client ne peut pas bien juger et contrôler la prestation fournie, il est protégé par un code déontologique que doit respecter le praticien.

Ces professions savantes présentent en outre un trait particulier : elles traitent souvent de cas individuels : chaque élève présente des difficultés particulières, issues de son histoire propre ; chaque malade réagit à la maladie à sa façon ; chaque affaire juridique est un cas... Ceci a deux conséquences :

- d'abord, il faut laisser une assez large autonomie au praticien pour adapter ses savoirs professionnels généraux au cas particulier ;
- ensuite, l'efficacité de son action repose en bonne partie sur la confiance que lui accorde son client.

Dès lors, il devient important de maintenir l'honorabilité du groupe professionnel face aux risques de débordement de l'autonomie professionnelle et face au

besoin de confiance du client. C'est pourquoi il existe plusieurs régulations protégeant le client et plus encore le groupe professionnel. Elles contrôlent le praticien de trois manières différentes :

- par une morale professionnelle, qu'il acquiert pendant ses études,
- par un code de déontologie prescrivant ce qu'il doit faire, et
- par une instance représentant la profession, (Conseil de l'ordre, Conseil supérieur de la magistrature, CNESER...), chargée de faire respecter la déontologie et de sanctionner ses manquements.

Cette régulation triple est de nature essentiellement corporative, c'est-à-dire faite par le groupe professionnel lui-même à travers ses représentants.

C'est lui qui a le pouvoir législatif et qui établit les principes généraux et les règles particulières de ce qu'il est juste de faire dans certaines situations. Cela reste vrai même si des instances juridiques extérieures comme le Conseil d'État en France doivent donner leur aval pour en faire un règlement d'administration publique.

C'est lui qui a le pouvoir juridictionnel, c'est-à-dire qui, au vu des manquements, interprète le code et prononce des sanctions disciplinaires internes.

Les valeurs qui se manifestent dans la morale professionnelle, le code de déontologie et le travail du conseil du groupe professionnel, sont mixtes : elles cherchent autant à renforcer le groupe professionnel (maintien de la solidarité, de la confraternité et du prestige du groupe) qu'à protéger le client (probité, désintéressement, secret professionnel, ...).

12- La régulation par le marché

Les autres activités économiques qui reconnaissent être en bonne partie gouvernées par la recherche du profit et non d'abord par une morale de service, voudraient aussi que les métiers qui les accomplissent soient exercés correctement, en fonction de certaines règles. Mais celles-ci ont rarement donné lieu à des codes de déontologie. Il y a à cela plusieurs raisons :

- Le client a souvent un contrôle plus facile de la qualité du service ou du produit (il est plus facile de savoir au vu des résultats si le travail a été bien ou mal fait dans le cas du plombier que dans celui du médecin).

- Il existe une régulation par le marché et la concurrence qui s'y exerce : le client peut comparer les produits.

- Il existe enfin des textes et des contrats qui en droit civil et commercial imposent certains devoirs à ces activités professionnelles. Mais au total, la régulation centrale est faible, la régulation corporative, par le groupe professionnel ou le syndicat, faible aussi¹. L'essentiel de la régulation se fait dans la rencontre entre l'offre et

¹- C'est ce regrettait déjà Durkheim dans la seconde préface de sa thèse : « Dans l'ordre économique, le groupe professionnel n'existe pas, pas plus que la morale professionnelle » (p. IV). Pour compenser « cet état d'anomie juridique et morale où se trouve actuellement la vie économique », Durkheim propose d'ailleurs d'en revenir à un système corporatif qui peut seul établir « un pouvoir moral capable de contenir les égoïsmes individuels, d'entretenir dans les cœurs des travailleurs un plus vif sentiment de leur solidarité commune, d'empêcher la loi du plus fort s'appliquer aussi brutalement aux relations industrielles et commerciales (p. IX)

la demande. Chacun peut y affirmer ses valeurs et la conduire selon les principes qui en découlent. Mais les seules obligations qui s'imposent dans cette échange sont celles que fixent le code civil et commercial ou celles que l'on a établies par contrat

13- La régulation par l'État

Restent des activités qui sont régulées de manière dominante ni par le marché, ni par le groupe professionnel, mais par l'état. Une grande partie de la régulation se fait alors par la réglementation et l'autorité hiérarchique. Cela n'élimine pas l'influence du groupe ou du syndicat, qui peut même inspirer des codes (code *Soleil*). L'autonomie professionnelle ne disparaît pas non plus, car les textes ne fixent pas tout, loin de là). Mais cela pousse quand même plus à la conformité et au respect des textes et des autorités établies qu'à la responsabilité individuelle ou de groupe. Dans ces textes s'affirment les valeurs générales (égalité, justice, citoyenneté...) qui gouvernent la puissance publique.

Si l'on suit cette grossière typologie, on pourrait dire que professionnaliser les enseignants, c'est les amener d'une régulation étatique ou bureaucratique faites en fonction de valeurs à caractère général, à une régulation plus corporative, qui se fait en fonction de valeurs plus mixtes. En 1986, deux rapports ont simultanément proposé de professionnaliser les enseignants. Sur ce point les positions du premier de ces rapports étant plus développées, ce sont elles que nous allons présenter.

2- LES PROPOSITIONS DE PROFESSIONNALISER LA FONCTION ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

La Commission Carnegie, largement composée de représentant du monde économique, commence par affirmer deux « vérités essentielles » :

- pour que la nation américaine puisse maintenir son rang et améliorer sa compétitivité sur les marchés mondiaux, il faut très fortement améliorer les résultats de l'éducation ;

- ceci ne peut être fait que par la création d'une profession qui soit à la hauteur de la tâche, une profession faite d'enseignants beaucoup mieux formés (licence + 2 ans de formation professionnelle), prêts à assumer de nouvelles responsabilités pour construire l'école du futur

On le voit, la première proposition présente une version essentiellement instrumentale de l'éducation comme préparation au travail pour les enfants et comme moyen de conforter la croissance économique pour la nation. Deux valeurs l'inspirent : la qualité de l'éducation, condition de son efficacité, mais aussi l'égalité, qui ne doit pas être sacrifiée sous peine d'avoir une main d'œuvre sous éduquée, inadaptée au travail et donc coûteuse en réadaptation ou soutiens divers. On peut voir ici encore le poids de la préoccupation économique : des valeurs civiques comme l'égalité sont vues à travers leurs conséquences économiques. Reconnaissons toutefois que même si le rapport développe essentiellement la fonction économique de

VALEURS ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

l'éducation, il ne manque pas de faire allusion à sa fonction fondamentale de socialisation civique et culturelle.

La seconde proposition, qui préconise la professionnalisation, semble à travers le terme de « responsabilité » pointer vers une dimension morale. En fait les propositions plus précises qui accompagnent cet objectif de professionnalisation relèvent plutôt de la gestion du personnel, comme le montrent les trois types de mesures avancées :

- *Amélioration de la qualité des enseignants*

- Pour les nouveaux : élévation du niveau et de la nature du diplôme nécessaire et augmentation de la durée et de la qualité de la formation professionnelle.

- Pour les anciens, création du National Board for Professional Teaching Standards qui établit les normes exigeantes de ce qu'un enseignant accompli doit savoir et savoir faire et permet aux enseignants volontaires de passer un examen pour être certifié par le National Board et ainsi espérer avoir des fonctions plus larges.

- *Amélioration des carrières et des salaires*

- Différenciation du corps enseignant en 2 niveaux, le second comprenant des maîtres enseignants capables d'aider leurs collègues et d'animer l'école.

- Harmonisation des salaires et des possibilités de carrières avec ceux des autres professions.

- *Restructuration profonde du travail*

- Restructuration des écoles pour qu'elles fournissent un environnement professionnel et non bureaucratique aux enseignants, en leur donnant dans le cadre d'objectifs d'apprentissage à atteindre, une autonomie de décision individuelle et collective plus large en même temps que la responsabilité de leur choix et des résultats des élèves.

- Aide en matériel et assistance technique qui recentre le maître sur ses tâches les plus professionnelles.

Toutes ces mesures renvoient d'abord à des valeurs d'efficacité. Il en est une, la restructuration des établissements pour accroître l'autonomie des enseignants, qui semble faire appel à des valeurs différentes, de l'ordre de la responsabilité. En fait cette dernière est elle-même justifiée par des raisons d'efficacité : il est plus stimulant pour les enseignants d'avoir plus de responsabilité et de travailler dans un contexte moins bureaucratique.

Il faut cependant ajouter que la principale création proposée et réalisée, le National Board for Professional Teaching Standards a, parmi ses tâches, certaines fonctions qui renvoient à d'autres valeurs que l'efficacité. Ainsi lui est-il demandé de créer un code d'éthique et de faire rentrer dans le rang les récalcitrants. Mais 11 ans après son annonce, on doit constater que, dans sa présentation sur Internet, le National Board for Professional Teaching Standards ne fait aucune allusion à cette fonction éthique. On doit donc bien conclure que dans ce rapport, ce sont essentiellement des valeurs d'efficacité qui sont mises en avant, même si quelques allusions laissent pressentir que ce ne sont pas toujours des valeurs finales et qu'elles sont

souvent invoquées pour que soient atteintes d'autres valeurs comme l'égalité ou la citoyenneté.

Le rapport du Groupe Holmes, fait par des doyens de départements d'éducation et donc plus orienté sur la formation, s'intéresse, lui aussi, à la professionnalisation comme un moyen pour augmenter l'attractivité et l'efficacité de l'activité enseignante. On y trouve les mêmes références à une base de savoirs professionnels, à la mesure des compétences et de l'efficacité des maîtres, à la restructuration des établissements, bref à tous les aspects qui font de l'enseignement une activité de plus en plus technique et rationalisée. Les valeurs d'égalité et de citoyenneté sont certes plus visibles et même soulignées par la reprise de l'affirmation faite par Holmes, l'ancien doyen de l'école supérieure d'éducation d'Harvard, dont ils ont repris le nom : « la formation des enseignants apporte une contribution hautement significative à la fabrication de la Nation ». Mais force est de constater ici encore qu'aucune des propositions faites par ce groupe de doyens d'éducation ne concerne le rôle moral et la responsabilité de l'enseignant.

3- PROFESSIONNEL OU ARTISAN MORAL ?

L'enseignement est une activité d'ordre moral. Cela a été dit et redit lors du colloque de *Spirale* sur les valeurs. Inutile de s'y attarder. Disons simplement que comme pour toute action humaine qui s'exerce sur d'autres hommes, on ne peut enseigner sans se demander si ce que l'on fait est juste, bon et bénéfique pour les élèves. Lorsqu'en plus cette action, l'enseignement, correspond au projet d'une collectivité sur la génération de ses futurs membres, l'enseignant doit transmettre ce que la génération des aînés a jugé bon, juste et bénéfique pour ses enfants. Parce qu'il s'agit d'un projet et donc d'un choix sur l'homme de demain que fait collectivement chaque société, l'enseignement est une activité intrinsèquement morale.

Pourquoi cette dimension morale si consubstantielle apparaît-elle si mal dans les projets de professionnalisation des enseignants ? C'est parce que celle-ci a voulu se faire selon l'exemple réussi de professions établies comme la médecine, c'est-à-dire en construisant, avec l'aide de la recherche, une base de savoirs sûrs et efficaces sur lesquels appuyer l'exercice de la profession. Et, au risque de surprendre, on doit dire que, aux yeux de beaucoup d'auteurs américains, cela a réussi. On connaît beaucoup mieux les comportements d'enseignement qui marchent dans telle ou telle situation. Il s'est ainsi constitué une base de savoirs d'expertise permettant d'affronter des situations beaucoup plus variées.

Mais l'enseignement s'est beaucoup complexifié sous la pression d'une pénétration plus forte des problèmes de société dans les classes, d'une hétérogénéité plus grande et d'une exigence d'évaluation et de productivité croissante. Aussi pense-t-on mieux armer l'enseignant en lui transmettant en formation les bases d'une expertise plus large et mieux défini à l'aide de référentiels de compétences ou de bases de connaissances professionnelles à acquérir.

C'est une démarche certes efficace. Mais elle a un coût : elle amène à voir les problèmes pratiques que l'on rencontre comme de simples problèmes techniques,

relevant de la seule raison instrumentale. Prenons un exemple : deux élèves voisins se dissipent constamment en classe. On les isole. Ils deviennent calmes et apathiques chacun dans leur coin. Le but est atteint : on a le silence. Mais on ne peut en rester à une description aussi schématique. Derrière le but qu'a cherché à atteindre le maître, il y a des valeurs et un choix : il faut d'abord établir les conditions de travail favorables pour la majorité des élèves, même si cela isole certains, pour lesquels on n'a pas beaucoup d'espoir. Il pourrait aussi faire d'autres choix : faire travailler les élèves par deux, ce qui n'isolera personne, mais sera peut-être moins bénéfique pour certains élèves. Bref, derrière chaque choix pédagogique, il y a certes du savoir technique, mais il y a également des valeurs en jeu. S'adresser au dernier ou au premier rang dans la classe, ce n'est pas d'abord un choix technique ou pédagogique, c'est un choix moral, car l'enseignant doit arbitrer entre les diverses conséquences de son acte, en fonction de ses valeurs.

Constamment l'enseignant doit affronter et résoudre des problèmes qui ont certes des solutions techniques, mais qui impliquent aussi des jugements de valeur. Dans cette perspective, toute formation d'enseignants assurant essentiellement l'acquisition d'un savoir d'expertise ou même l'acquisition d'un début d'expérience (comme le faisait les CPR) risque d'empêcher l'enseignant de s'interroger sur l'essentiel, les fins et les valeurs de l'éducation, aussi bien celle que manifestent les programmes que celles qui orienteront son action. C'est ce qu'ont dénoncé plusieurs auteurs (Carr et Kemnis, 1986 ; Giroux et McLaren, 1987 ; Zeichner et Liston, 1987), qui souhaitent que la formation donne à l'enseignant les moyens de comprendre, maîtriser et assumer en pleine responsabilité son action pédagogique. Bref, ils ne veulent pas d'un professionnel-technicien sûr de soi et capable d'atteindre une certaine fin mais sans la discuter. Ils voudraient que l'enseignant soit quelqu'un qui assume à la fois la fin et les moyens de son action, quelqu'un qui soit capable de remplir son rôle éducatif de manière responsable, c'est-à-dire en étant conscient des valeurs qu'il met constamment en jeu dans ses choix et en assumant les conséquences qui s'en suivent. Et pour manifester leur réticence vis-à-vis de la professionnalisation et de sa rationalité technique, constitutive, Zeichner et Liston conçoivent l'enseignant comme un artisan moral et non comme un professionnel.

Pour développer cette capacité d'artisanat moral chez le futur enseignant, il faut le rendre conscient des différentes contraintes qui pèsent sur son action, qu'elles soient personnelles (valeurs propres, position sociale, personnalité), contextuelles (environnement social et parents, avec leurs valeurs propres), organisationnelles (fonctionnement de l'établissement), ou épistémiques (valeurs liées au savoir enseigné). Ayant pris conscience de cela, le futur enseignant comprendra que des alternatives et des choix sont toujours possibles et qu'ils exigent une réflexion morale spécifique.

CONCLUSION

D'un côté le professionnel et l'efficacité, de l'autre l'artisan moral et la responsabilité, voilà deux propositions bien tranchées. A vrai dire si à la fin des années

R. BOURDONCLE

quatre-vingt les programmes alors dominant de formation professionnalisante des enseignants ont été attaqués au nom de la morale par des auteurs réformistes (Goodlad, Soder, Sirotnick, 1990) ou par des auteurs plus radicaux (voir ci-dessus), rien n'interdit aujourd'hui d'intégrer réflexion morale et formation professionnalisante. Ceci peut se faire de manière additive, en ajoutant par exemple un enseignement de morale professionnelle dans des formations professionnalisante, ou en développant des formations techniques visant à l'efficacité dans les formations visant à former des artisans moraux. Mais d'autres formes plus intégrées et plus originales sont sans doute aussi possibles.

Raymond BOURDONCLE

PROFESOR

Université Charles de Gaulle — Lille 3

Abstract : If three regulation modes of professional activities can be distinguished (profession, market, state), professionalizing teachers implies to shift from the third to the first mode, granting professional values, codes and ethics a different role. Yet, the examination of two American teacher professionalization reports shows that efficiency is the most prominent value. Teaching is essentially seen as a serie of technical problems that can be solved by instrumental reason, which avoids questioning the meaning and aims of that particular action. Denying that position some authors see the teacher not so much as a « professional » but as a moral craftsman who fulfills his role as an educator in a responsible manner, that is as a person conscious of the values he/she mobilizes in his/her choices and assumes their consequences.

Key words : Professionalization - Teachers' training- Professional ethics.

Références bibliographiques des travaux cités

- Carr W. & Kemnis S. (1986) *Becoming critical. Education, knowledge and action research*. London : Falmer Press. Giroux and McLaren.
- Durkheim E. (1986) *De la division du travail social*. Paris, PUF.
- Giroux H. & McLaren P. (1987) Teacher Education as a Counter Public Sphere : Notes toward a Redefinition », in : Popkewitz T.-S. *Critical Studies in Teacher Education : its Folklore, Theory and Practice*. London : Falmer Press.
- Goodlad J.-I., Soder, R. & Sirotnick K.-A. (eds.) (1990) *The moral dimensions of teaching*. San Francisco : Jossey Bass.
- Holmes Group (1986) *Tomorrow's Teachers*. East Lansing, Mich. : Author.
- Task Force on Teaching as a Profession (1986) *A Nation Prepared : Teachers for the 21st Century*. Washington, DC : Carnegie Forum on Education and the Economy.
- Zeichner K.-M. & Liston D.-P. (1987) « Teaching Student-Teacher to Reflect », *Harvard Educational Review* 57, 1, 23-48.